Image not found or type unknown

Discution supprimée du forum

Par **janus2fr**, le **28/06/2022** à **07:52**

Bonjour,

Comme ce n'est pas la première fois que je constate cela, j'aimerais bien avoir des explications.

Hier, je suis prévenu qu'un message a été posté sur une discussion sur laquelle je suis intervenu. Je vais donc y regarder et je vois effectivement qu'un internaute a posé une question à la suite de cette discussion. Cet internaute aurait aussi initié un nouveau sujet avec sa question.

Or, ce matin, je m'aperçois que la discussion première a tout simplement été supprimée du forum !

Je suppose que c'est le fait d'un modérateur ou administrateur.

Pourquoi supprimer toute la discussion ? Les questions, mêmes anciennes, peuvent toujours être utiles aux internautes. Si le but était juste de supprimer le message en doublon, il est tout à fait possible de ne supprimer que ce message.

Par **Visiteur**, le **28/06/2022** à **08:49**

Bjr. Une question SVP, Lorsque vous rouvrez un ancien sujet, cela déclenche-bien l'envoi d'un mail à son initiateur d'origine?

Par **janus2fr**, le **28/06/2022** à **10:34**

[quote]
Bjr. Une question SVP, Lorsque vous rouvrez un ancien sujet, cela déclenche-bien l'envoi d'un mail à son initiateur d'origine?

[/quote]
Cela dépend. Normalement, dès qu'un message est posté dans une discussion, les participants à cette discussion sont avertis par mail. Mais si vous n'allez pas voir la discussion en question, la fois suivante vous ne recevrez pas de mail.

Par **Visiteur**, le **28/06/2022** à **10:39**

Bien, merci. Je dis cela aussi parceque le fil évoqué par beatles, c'est moi même qui l'ai supprimé pour ne plus avoir son intervention.

Suite à cela, effectivement, mon compteur n'a pas été mis à jour.

Par **Visiteur**, le **28/06/2022** à **14:38**

C'est vraiment un forum juridique ici ???

Par **janus2fr**, le **28/06/2022** à **14:52**

[quote]
Si l'on veut supprimer un sujet je ne sais pas comment faire à moins de demander à un superviseur de le faire.

[/quote]
Bonjour beatles,

Chaque intervenant peut supprimer ses propres posts. Lorsque c'est le premier post d'un sujet, cela entraine la suppression de tout le sujet.

Par **Chaber**, le **28/06/2022** à **15:03**

bonjour

[quote]
Il me semble bien que si vous avez pris le pseudo de Supprimé c'est parce que l'on vous avait supprimé un compte sous un autre pseudo ; pour mémoire, pouvez-vous nous le rappeler.

[/quote]
Yapadequoi a ouvert un compte malheureusement supprimé immédiatement par erreur -; d'ou son nouveau pseudo

Comme moi-même nous étions depuis pus de 10 ans sur un site juridique qui a fermé. , site qui ne tolérait absolument pas des polémiques telles que nous en avons souvent dans ce forum.

Je peux confirmer que ses nombreuses interventions ont été très souvent pertinentes et justifiées sans faire de grand blabla

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Visiteur**, le **28/06/2022** à **15:04**

Merci de votre sollicitude @Chaber. Mes salutations cordiales !

Par **janus2fr**, le **28/06/2022** à **16:35**

[quote]
Comme moi-même nous étions depuis pus de 10 ans sur un site juridique qui a fermé. , site qui ne tolérait absolument pas des polémiques telles que nous en avons souvent dans ce forum.[/quote]
Ce forum était administré par des "ayatollahs" qui ne supportaient pas que l'on sorte un tout petit peu de la ligne du parti, effectivement ! J'en étais un des premiers modérateurs, mais pas du tout d'accord avec cette politique. J'en ai été viré comme un malpropre un beau matin alors que j'en étais un membre très actif (sous le pseudo lag0 à l'époque), comme pas mal d'autres membres...

Donc personnellement, je ne regrette absolument pas que nous soyons un peu plus libres ici...

Se faire virer parce que l'on citait "la Poste" au lieu d'écrire "l'entreprise française qui achemine le courrier", franchement...

Par **Visiteur**, le **28/06/2022** à **17:02**

Se faire pourrir tous les 3 messages est-il plus agréable ? Vive la liberté.

Par **janus2fr**, le **28/06/2022** à **17:31**

Enfin, tout ceci sort un peu du cadre de ma question initiale...

Par **jodelariege**, le **29/06/2022** à **09:51**

bonjour

une proposition: les "disputes " ne pouraient elles pas se faire par messages privés ou par téléphone?

Par **youris**, le **29/06/2022** à **10:37**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

bonjour,

cet ancien forum auquel je participais, appliquait avec une certaine rigueur les C.G.U. mais au moins il y régnait une bonne ambiance et si un intervenait se permettait quelques écarts de language, il était sanctionné, sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, chose impossible sur les sites legavox et experatoo (même si les CGU en font mention) ou il faut supporter le comportement inacceptable (attaques personnelles) de certains (souvent les mêmes) malgré des signalements aux superviseurs.

cet ancien forum administré par des ayatollahs avait été classé, pour ses qualités, premier site d'informatons juridiques, il y a quelques années par une association de consommateurs.

salutations

Par **janus2fr**, le **29/06/2022** à **11:55**

[quote]
mais au moins il y régnait une bonne ambiance et si un intervenait se permettait quelques écarts de language, il était sanctionné, sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion,

[/quote]
Si c'est ce que vous appelez "une bonne ambiance" !!!

J'ai moi-même été "exclu", je dirais plutôt "viré", pour simplement ne pas épouser exactement "la ligne du parti" ! Aucune discussion n'était possible...

Et pourtant, c'est JNG qui était venu me demander à la base d'être modérateur sur ce forum...

Par **youris**, le **29/06/2022** à **13:32**

janus2fr,

ce qui est certain, c'est que les discussions sur ce site supprimé étaient d'une autre tenue que celles sur le site légavox.

que vous conceviez une amertume d'avoir été viré de ce site est compréhensible mais ne concerne pas le site légavox.

Par **janus2fr**, le **29/06/2022** à **13:41**

[quote]
que vous conceviez une amertume d'avoir été viré de ce site est compréhensible mais ne concerne pas le site légavox.[/quote]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

C'est pas moi qui ai parlé de NI en premier ici...

Bref, en fait, on ne sait toujours pas pourquoi la discussion a été supprimée, comme beaucoup d'autres et on ne le saura jamais. Je ferme...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés